

While the basic quotas are fixed, provision is made to issue import permits for eggs and egg products supplementary to the quotas to meet overall Canadian market needs.

During 1992 no supplementary permits were issued for table eggs. Supplementary permits for 1,439,690 kg of egg products were issued. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are issued import permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 7,883,892 kg of egg whites and egg yolk were authorized in 1992.

Import permits are required for importing inedible egg products into Canada. Importation is subject to surveillance only and permits were issued for 45,788 kg in 1992.

Chicken

Chicken was placed on the ICL on January 15, 1979. The global import quota for 1992 amounted to 43,112,550 kg, expressed in eviscerated weight. Under the global quota, permits were issued for 43,068,781 kg in 1992. While the global quota is set at 7.5% of the previous year's chicken production, provision is made to issue import permits supplementary to the global quota to meet overall Canadian market needs. During 1992, permits for 3,791,967 kg were issued for this purpose. In addition, supplementary permits were issued for 536,976 kg of chicken for re-export. Supplementary permits were also issued for 194,474 kg of chicken to compete with imported chicken containing products which are not on the ICL.

Bien que le contingent de base soit fixe, on prévoit la délivrance de licences pour importer des oeufs et des produits des oeufs en sus du contingent afin de répondre aux besoins globaux du marché canadien.

En 1992 aucune licence supplémentaire n'a été délivrée pour l'importation d'oeufs de consommation. Des licences supplémentaires ont été autorisées pour l'importation de 1 439 690 kg de produits d'oeufs. Les sociétés qui ont besoin d'oeufs importés ou de produits d'oeufs pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 7 883 892 kg de blancs d'oeufs et de jaunes d'oeufs en 1992.

Des licences sont requises pour importer au Canada des produits d'oeufs non comestibles. L'importation n'est soumise qu'à une surveillance et des licences ont été délivrées pour 45 788 kg en 1992.

Poulet

Le poulet a été placé sur la LMIC le 15 janvier 1979. Pour 1992, le contingent global d'importations s'est chiffré à 43 112 550 kilogrammes en poids éviscéré. En 1992, des licences globales d'importation ont été délivrées pour 43 068 781 kilogrammes. Le contingent global d'importations est fixé à 7,5% de la production de poulet de l'année précédente, mais on prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de poulet additionnelles au contingent pour combler l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1992, des licences supplémentaires ont été accordées à cette fin pour 3 791 967 kilogrammes. De plus, des licences supplémentaires ont été accordées pour l'importation de 536 976 kilogrammes de poulet à des fins de réexportation. Des licences supplémentaires ont aussi été délivrées pour 194 474 kilogrammes de poulet afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du poulet, qui ne sont pas visés par la LMIC.